

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 JUIN 2019

DELIBERATION N°2019.00221

**AVENANT AU CONTRAT TERRITORIAL DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES
RENOUVELABLES SIGNE AVEC L'ADEME**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 06 juin 2019

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 41

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 42

Membres titulaires présents :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Paul CELLE,
M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN,
M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christian FAYOLLE,
Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET,
M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Claude LIOGIER,
M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK,
M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER,
Mme Stéphanie CALACIURA, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL,
M. Christophe FAVERJON, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Robert KARULAK,
Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE,
M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, M. Yves MORAND,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU,
M. Jean-Marc SARDAT, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Alain VERCHERAND

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

RECÙ EN PREFECTURE

Le 20 juin 2019

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20190613-D20190022110-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190620

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 JUIN 2019

**AVENANT AU CONTRAT TERRITORIAL DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES
RENOUVELABLES SIGNE AVEC L'ADEME**

Saint-Etienne Métropole est engagée avec le Parc Naturel Régional du Pilat et l'ADEME dans un contrat de développement des énergies renouvelables thermiques signé en fin d'année 2016.

Après bientôt deux années de mise en œuvre, ce contrat s'avère être un réel levier d'action pour la réalisation de projets concrets d'énergies renouvelables sur le territoire TEPOS de Saint-Etienne Métropole et du Parc Naturel Régional du Pilat.

En effet, à ce jour ce sont 37 réalisations qui ont été initiées et qui vont permettre la conversion de plus de 12 800 MWh annuels d'énergies fossiles en énergies propres et renouvelables. Plus de 660 000 € ont ainsi été mobilisés pour aider ces réalisations.

Aujourd'hui, afin d'assurer la continuité de mise en œuvre effective de moyens humains pour piloter et animer le contrat, il est nécessaire de revoir les dispositions prévues dans la convention initiale. En effet, celle-ci doit être modifiée par voie d'avenant pour que le Parc Naturel Régional du Pilat puisse prendre le relai de Saint-Etienne-Métropole dans sa fonction d'employeur d'un des animateurs-chargés de mission du contrat.

Son poste et les frais afférents seront financés par l'ADEME à 100 % et ce chargé de mission sera basé dans les locaux de Saint-Etienne Métropole afin d'assurer un pilotage harmonieux du dispositif.

Les modifications visent principalement à répartir le versement de la subvention entre Saint-Etienne Métropole et le Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Pilat pour les deuxième et troisième années ; le Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Pilat prenant à sa charge le salaire d'un chargé de mission pour les deuxième et troisième années, charge assurée pour la première année par Saint-Etienne Métropole.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve l'avenant à la convention d'animation du contrat de développement des énergies renouvelables thermiques ;**

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention tripartite de d'animation avec les bénéficiaires du contrat.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Pour le Président,
Par délégation,
Le Premier Vice-Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a tall vertical stroke on the left, a small loop, and a larger, rounded shape on the right.

Hervé REYNAUD